

# Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°3

JANVIER 2009

## Le mot du Maire

L'année 2008 s'est terminée et avec elle déjà 10 mois d'une mandature riche d'émotions, de rencontres, de projets et de réalisations. Mais aussi empreinte de tristesse car notre communauté à été affectée par plusieurs décès venus assombrir cette fin d'année. Nous pensons bien sûr aux familles touchées par le deuil et les assurons de notre profond soutien et de notre compassion. Souhaitons que 2009 épargne notre village et nous apporte la force d'avancer dans nos projets individuels et collectifs.

À l'aube de cette nouvelle année, qui débute dans un contexte économique difficile et un désengagement croissant de l'État, quels vont être les objectifs tencinois. Eu égard à nos contraintes budgétaires ils ne pourront rivaliser avec les projets de communes plus grandes. Ils seront ciblés par rapport aux priorités communales et à l'amélioration de la qualité de vie des administrés...

Info	3
Gros plan	5
Projet	7
Au jour le jour	10



Tout d'abord l'entrée de Tencin, le 1<sup>er</sup> janvier, au sein de la nouvelle communauté de commune. La COSI ancienne structure intercommunale cédant sa place à une nouvelle entité le Pays du Grésivaudan, regroupant 49 communes. Par ailleurs, le conseil municipal planche déjà sur les chantiers à venir et notamment pour n'en citer que quelques uns :

- L'aménagement en eau, assainissement et voirie du secteur CRUZILLE-PRÉ DU CHENE ;
- La mise en place de la numérotation des rues ;
- L'amélioration des réseaux de circulation pour les secteurs de Pré Sec et du Vieux village après concertation avec les riverains ;
- Le déplacement du monument aux morts et de ce fait le réaménagement du parc de la mairie ;

- Et pour nos paroissiens, l'installation du chauffage à l'église. L'entreprise étant choisie, nous n'attendons plus que le déblocage de subventions du Conseil Général pour débiter les travaux.

Voilà les grandes lignes que le Conseil Municipal et moi-même nous sommes fixés pour 2009. Comme vous pouvez le constater, une année qui s'annonce encore riche en réalisations et échanges. Le Conseil municipal et moi-même remercions tous ceux qui se sont engagés et investis durant cette année afin que notre village s'inscrive dans une dynamique d'évolution : élus, personnel municipal, membres associatifs, bénévoles, administrés.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une **belle année 2009**, pleine de joie et de bonheur.

Le Maire  
François Stefani

# Internet

**Le site Internet de la ville de Tencin est en ligne à l'adresse suivante : [www.tencin.net](http://www.tencin.net).**

## Infos ADSL

Actuellement sur la commune, 99 % des lignes téléphoniques sont éligibles au haut débit (ADSL)\*. Le haut débit ne fait pas partie des obligations du service universel de France Télécom. L'éligibilité à l'ADSL de la ligne téléphonique est régie par les caractéristiques techniques suivantes :

- La longueur de la ligne entre le central téléphonique (répartiteur) et l'habitation. Plus elle est importante et moins le signal sera fort.
- Le diamètre de la paire de fils de cuivre (6 ou 4/10). Plus il est petit, plus la perte de signal sera importante. Ce sont ces paramètres qui définissent le taux d'affaiblissement du signal exprimé en décibel (dB). Au-delà de 78 dB l'accès à l'ADSL à partir de 512 kbits n'est pas garanti.

## Quelques notions sur le dégroupage

**Boucle locale :** il s'agit de la partie du réseau comprise entre le répartiteur et la ligne téléphonique du client dont le support physique est la paire de cuivre. Elle peut être dégroupée (location de cette partie du réseau à un opérateur concurrent).

**Dégroupage partiel :** il s'agit de la location par France Télécom de la bande de fréquences hautes de la paire de cuivre à un opérateur qui peut fournir le service ADSL. Le client reste abonné à France Télécom.

**Dégroupage total :** il s'agit de la location complète de toutes les bandes de fréquence de la paire de cuivre par France Télécom à un opérateur. Dans ce cas le client n'est plus abonné à France Télécom.

Les foyers n'étant pas éligibles à l'ADSL par leur ligne téléphonique ont la possibilité de profiter d'une connexion haut débit par l'intermédiaire de sociétés fournissant des kits satellite. Après l'acquisition du kit comprenant la parabole et le modem numérique il ne reste plus qu'à choisir son forfait d'abonnement pour être relié à Internet.

\* Sources France Télécom.



Associations, commerçants...  
n'hésitez à soumettre un article à l'adresse [mairie@tencin.net](mailto:mairie@tencin.net) pour qu'il soit publié sur le site Internet de la commune.

## Conseil Général

**P**our faciliter les démarches des personnes en perte d'autonomie en raison de leur âge ou de leur handicap, le Conseil général a ouvert la Maison départementale de l'autonomie (MDA).

Elle regroupe tous les services départementaux chargés de l'attribution et du paiement des aides et prestations aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le service autonomie de la Maison du Conseil général du territoire du Grésivaudan située à Domène est compétent pour accueillir et informer les personnes âgées et les personnes handicapées de la commune de Tencin,

instruire leurs dossiers de demande d'aides et de prestations, évaluer leur situation médico-sociale à domicile afin de proposer aux personnes en perte d'autonomie un plan personnalisé de compensation.

### Contacts

#### Maison départementale de l'autonomie

15 avenue Doyen Louis Weil  
BP 337 – 38010 Grenoble Cedex 1

Tél. : 04.38.12.48.14

Fax : 04.38.12.48.88

e-mail [cg38@cg38.fr](mailto:cg38@cg38.fr)

Internet [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

#### Maison du Grésivaudan

47 route de Savoie

38420 Domène

Tél. : 04.76.77.68.37

## CAF



**D**epuis plus de 60 ans, les allocations familiales

accompagnent les familles au quotidien pour leur permettre de mieux concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, et les soutenir dans leur fonction de parents.

Le réseau des 123 CAF subventionnées des associations qui effectuent de l'aide à domicile.

Cette aide à domicile est un "coup de pouce" aux familles pour les aider à surmonter temporairement les difficultés qu'elles rencontrent lors d'événements provoqués par des changements en leur sein (naissance, décès, reprise d'activité professionnelle...).

Pour avoir droit à l'aide à domicile, la famille doit être allocataire à la Caf ; avoir au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant ; percevoir des allocations à ce titre.

La participation financière demandée à la famille dépend de son quotient familial. Elle est très inférieure au coût réel de l'intervention et est versée directement à l'organisme qui emploie le technicien de l'intervention sociale et familiale (Tisf) ou l'auxiliaire de vie sociale (Avs) qui intervient au domicile de l'allocataire.

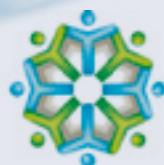
Cette intervention ne dépasse pas en général 80 heures sur une période allant de trois mois à deux ans.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Caf ou consulter son site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

## JO d'hiver 2018

La ville de Grenoble soutenue par le Conseil général de l'Isère s'est portée candidate aux Jeux Olympiques d'hiver 2018.

À cet effet des cartes de soutien à envoyer au Comité départemental olympique et sportif sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.



**GRENOBLE 2018**  
ISÈRE cœur des Alpes

# Info PLU

**D**ans le courant de l'année 2009, le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune devrait subir une modification et une révision simplifiée.

À cet effet, par arrêtés du 8 décembre 2008, M. le Maire a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques :

✓ La première, relative à la rectification d'erreurs dans la rédaction du PLU du secteur Cruzille concerne la modification qui doit permettre la construction de logements et la création de voirie.

✓ La deuxième, relative à la suppression d'un espace boisé classé (EBC) sur le CD 30 (route du lac), concerne la révision simplifiée qui doit permettre la réalisation des travaux de sécurisation des quartiers des Lucioles et de Pré Vallet.

Ces enquêtes se déroulent du 29 décembre 2008 au 29 janvier 2009 à la mairie et sont conduites par M Jean-Yves Bourguignon, géomètre expert.

# Conseil municipal des enfants

## Le conseil municipal des enfants est en marche !

**V**ous pouvez, parents, enfants, habitants, participer aux différentes étapes :

✓ Vous avez pu découvrir les affiches des candidats à partir du 12 janvier, à la bibliothèque et sur le panneau d'affichage du pont du Merdaret. Elles sont également présentes à l'école élémentaire pour être accessibles directement aux électeurs.

✓ Les candidats se sont présentés lors d'une réunion à l'espace culturel, le 17 janvier de 10h à 12h.

✓ Les élections auront lieu en Mairie, le 24 janvier de 10h à 12h. Elles se dérouleront selon les règles habituelles, avec carte d'électeur, passage à l'isoloir, enfants assesseurs.

Et le dépouillement pour conclure cette première étape !

Les parents peuvent inciter leurs enfants électeurs (du CE2 à la 5<sup>e</sup>) à venir voter.

Si vous souhaitez accompagner ces jeunes, animer certaines activités, vous pouvez rejoindre l'équipe qui encadre le conseil municipal des jeunes.

Tous les enfants, quel que soit leur âge, pourront faire part de leurs souhaits, de leurs idées à leurs représentants élus.

### Contact

**Catherine CHAMBON**

Tél. : 04.76.08.76.47

*Les candidats se sont inscrits en Mairie.*



# Gros plan sur...



## Charte de lecture du Grésivaudan

Le 16 octobre dernier la **charte de lecture publique du Grésivaudan a été signée à la bibliothèque municipale** en présence des différents acteurs de ce projet. Chaque adhérent peut désormais s'inscrire dans une ou plusieurs bibliothèques de son choix du Pays du Grésivaudan et avoir la possibilité d'emprunter l'un des **300 000 ouvrages** proposés par les 36 bibliothèques faisant partie du réseau. Pour cela, il suffit de demander à la bibliothécaire la carte Grésilib' valable un an pour toute la famille.



## Expression latine

Venez passer un après-midi dynamique et festif le **samedi 21 février de 14h à 19h à l'espace culturel de Tencin** avec l'Association Expression Latine qui vous propose un stage d'initiation et de découverte des danses latines et caribéennes (salsa, bachata, merengue...) ainsi que des ateliers chorégraphiques mélangeant plusieurs styles de danses (flamenco, salsa, danse orientale...). Pour les plus sportifs d'entre vous, nous vous proposons d'allier danse et effort physique avec une séance de BATUKA (mélange de fitness et danses latines).

Pour plus de renseignements :

### Contact

**Julie Nicollet**

Mbl : 06.16.69.49.90

Mail : [nicolletjuly@hotmail.com](mailto:nicolletjuly@hotmail.com)



*Expression Latine*

Julie Nicollet  
Nom de scène : **Julia GOMEZ**  
Professeur de danses latines :  
Salsa, Bachata, Reggaeton, Latin Training, Flamenco  
Chorégraphe  
Administratrice de l'Association :  
"Expression Latine"

[www.expression-latine.com](http://www.expression-latine.com)  
**06 16 69 49 90**  
[nicolletjuly@hotmail.com](mailto:nicolletjuly@hotmail.com)  
[contact@expression-latine.com](mailto:contact@expression-latine.com)  
<http://latinmusiccard.skyblog.com>  
"Vivre sa danse et danser sa vie"

## Déchets végétaux

La préfecture de l'Isère a publié un nouvel arrêté portant réglementation du brûlage des déchets végétaux (arrêté n°2008-11470). En voici un résumé.

Le brûlage du bois provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres, est autorisé uniquement en ce qui concerne les particuliers dans les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants au dernier recensement sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- ✓ Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.
- ✓ Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.
- ✓ L'adjonction de tous produits pour activer la combustion du bois est interdite.
- ✓ Le brûlage est interdit pendant la période du 15 février au 30 avril inclus

ainsi que pendant la période du 15 juillet au 30 septembre inclus, il ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

✓ Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne il est interdit les jours de grand vent.

Il doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions.

Les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions de l'arrêté.

Il est rappelé toutefois, que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée et qu'il appartient à chacun de participer à la réduction des émissions polluantes et l'amélioration de la qualité de l'air.

## Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Afrique du Nord



Le 5 décembre s'est tenu au monument aux morts, l'hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord. À cette occasion M Aloïs Ferrero s'est vu décerner la médaille de l'UNC-AFN pour ces états de service pendant la guerre d'Algérie.

La municipalité tient à remercier M. Bernard Perrin de La Pierre pour son exposition "Les morts pour la France du canton de Goncelin pendant la guerre de 1914/1918" qui s'est tenue du 10 au 22 décembre à la bibliothèque municipale.

## Soirées Jeux de société au St Christophe

À partir de Janvier 2009 et pour s'assurer une année chaleureuse, le St Christophe organise des soirées Jeux de société, tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois à partir de 18h (fermeture obligatoire à 1h du matin).

Jeux de cartes, dés, billes, sans oublier les grands classiques ; un rendez-vous pour les petits et grands à ne pas manquer !

Vous pouvez bien sûr amener vos propres jeux si vous désirez les présenter...

## Aide aux devoirs : recherches bénévoles

Depuis Novembre 2008, un petit groupe de mamans donne un peu de son temps tous les lundis et jeudis soirs pour aider les enfants à faire leurs devoirs. Le fonctionnement de cette "Aide aux devoirs" s'appuie sur l'organisation de la périscolaire et se déroule dans l'enceinte de l'école primaire avec l'autorisation de la directrice, Mme Chevalier.

Entre 6 et 8 enfants sont régulièrement inscrits. Nous recherchons des bénévoles afin d'assurer la pérennité de cette activité. Si vous êtes intéressé(e)s :

### Contact

Françoise Colin-Madan  
au St Christophe à Tencin  
Mail : [françoise.jepain@free.fr](mailto:françoise.jepain@free.fr)

# Projet

## Piste cyclable !

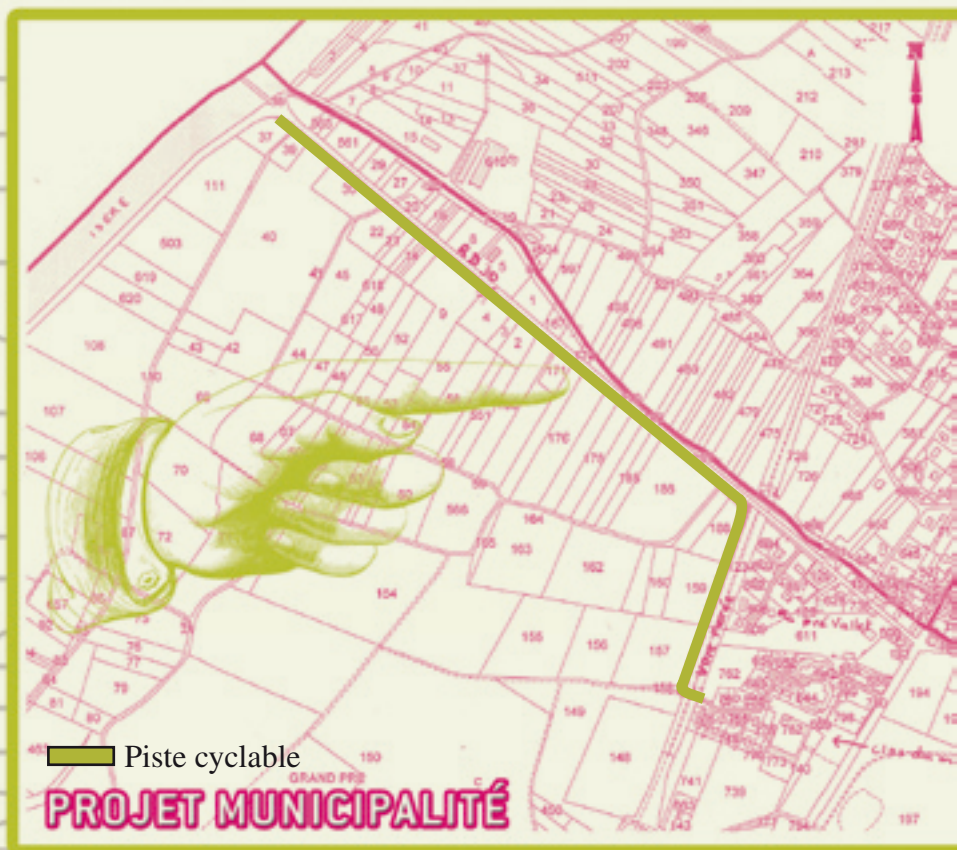
**U**ne étude pour la réalisation d'une piste cyclable reliant les villages de La Terrasse et Tencin à la base de loisirs (lac de la Terrasse) a été lancé par la COSI.

Le bureau d'étude INDDIGO-ALTERMODAL chargé du projet nous a proposé un tracé partant du parking de la poste et reliant le lac par la rue des Béalières.

Pensant d'une part que la rue des Béalières n'était pas suffisamment sûre pour la pratique familiale du vélo et que d'autre part ce tracé ne correspondait pas aux besoins des Tencinois du fait de l'extension du village dans sa partie sud, nous avons proposé une autre solution qui consisterait, partant de l'école en empruntant le "pont Gaget" à rallier le lac en longeant la RD 30.

Cette proposition fait actuellement l'objet d'une étude par le bureau INDDIGO-ALTERMODAL.

*Affaire à suivre...*



# État civil 2008

## Naissances

Maxence, David, Alexandre Monti, né le 17/01/2008 à Grenoble  
Lucie, Anne, Elisabeth Combes, née le 02/02/2008 à St Martin d'Hères  
Lucas Fabien Cluysen, né le 08/02/2008 à St Martin d'Hères  
Mathis Brand, né le 09/03/2008 à St Martin d'Hères  
Mathurin André Germain Bray, né le 03/04/2008 à St Martin d'Hères  
Alexiane Candice Georges, née le 08/05/2008 à St Martin d'Hères  
Charlène Marie Gabrielle Durand, née le 10/05/2008 à Grenoble  
Lisa Noélie Della Gloria, née le 29/05/2008 à St Martin d'Hères  
Léonie Laëtitia Veyret, née le 28/07/2008 à St Martin d'Hères  
Alexia Liliane Nadine Le Gall, née le 20/08/2008 à La Tronche  
Madelie Marie Anna Micoud, née le 30/09/2008 à St Martin d'Hères  
Evan François Joseph Olivès, né le 02/10/2008 à St Martin d'Hères  
Eléa Flora Amparo Prados, née le 11/10/2008 à St Martin d'Hères

## Mariaages

Cataldo Di Bisceglie avec Jocelyne Christiane Sisto, le 1<sup>er</sup> mars  
Jean Antoine Vaclav Voboril avec Sylvie Marie Lucie Veillet, le 29 mars  
Fabrice Louis Charles Casset avec Béatrice Madeleine Marcelle Icard, le 26 juillet  
Dominique Hervé Emmanuel Caillet avec Rachel Zanardi, le 24 août  
Michaël Claude André Bardet avec Annouck Aimée Jeanine Pellat-Finet, le 20 septembre  
Philippe Robert Gillioux avec Maria del Carmen Sanchez, le 27 septembre  
Gilbert Joseph Bruno Beggiano avec Myriam Jeanne Gabrielle Palmer à Annecy  
Mathieu Sven Philippe Pouyer avec Christelle Sylvie Nadège à Albi  
Jean-Patrick Louis Roger Arnaud avec Isabelle Hélène Gannaz à Combloux

## Décès des personnes domiciliées à Tencin ou inhumées à Tencin

Roger Dejoux, le 18/01/2008 à La Tronche  
Joseph Léon Yancel, le 16/02/2008 à Neuilly sur Seine  
Hélène Henriette Carrajat, veuve Grand le 09/04/2008 à Bassens  
Gina Marcelle Pomari, veuve Peysselier le 29/04/2008 à La Tronche  
Maurice Adrien Joseph Mazet-Roux, le 29/04/2008 A St Hilaire du Touvet  
Suzanne Geneviève Renée Chabert, épouse Brunet-Manquat-Perrache, le 03/06/2008 à Theys  
Roger Gaudillat, le 17/06/2008 à La Tronche  
Louis Gros, le 05/07/2008 à La Tronche  
Louis Marcel Ehrler, le 23/07/2008 Tencin  
Richard Louis Viejo-Delval, le 21/07/2008 à La Tronche  
Irène Bruschetta, veuve Spolitini, le 21/07/2008 à Chambéry  
Louis Moulin, le 30/07/2008 à La Tronche  
Nicole Renaud, le 30/09/2008 à Chambéry  
Albert Louis Debernardi, le 27/11/2008 à La Tronche  
Maria Lina Bellavigna, veuve Andreoni le 18/12/2008 à Frogès  
Albert Louis Auguste Mazet, le 19/12/2008 à La Tronche  
Jeanne Andréa Renée Carrajat, veuve Mathieu, le 24 décembre à La Tronche  
Gaston Léon Bérout-Comte, le 25/12/2008 à Tencin

**Le 25 octobre 2008, un baptême civil ou baptême républicain a eu lieu sur notre commune. Cet acte symbolique qu'a reçu la petite Lucie nous ramène aux fondements de la république et aux principes républicains instaurés par la révolution française qui sont énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Les parents, parrain et marraine affirment par cette démarche leur attachement aux valeurs de la république et s'engagent à le transmettre à l'enfant.**



## Taille des haies et distances à respecter pour les plantations

Les arbustes constituant les haies doivent régulièrement être taillés pour ne pas atteindre une hauteur de plus de 2 m et être plantés à une distance minimum de 0,5 m de la limite séparative des propriétés mitoyennes. **Toute plantation de plus de 2 m de haut doit se situer à au moins 2 m de la limite séparative.**

Le propriétaire des plantations est tenu de couper les branches qui dépassent les limites de sa propriété. **Si les branches débordent sur la voie publique**, la municipalité, par voie de courrier, pourra exiger la taille. Si cela n'est pas fait, elle se réserve le droit de mandater une entreprise extérieure pour effectuer la taille qui sera facturée au propriétaire concerné.

## Halte au bruit

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, • le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.

## Intercommunalité

Au 1<sup>er</sup> janvier la commune de Tencin a quitté la COSI, qui a été dissoute, pour intégrer la **communauté de communes du pays du Grésivaudan**.

Trois délégués communautaires représenteront Tencin dans cette nouvelle entité. Il s'agit de MM.

François Stefani, maire ;  
Joël Marseille, 1<sup>er</sup> adjoint et  
Herveig Lecuyer, conseiller.

## Traverses SNCF

Les personnes possédant des traverses de chemin de fer sont averties que

ces dernières sont imprégnées de créosote pour leur conservation dans le temps. Ce produit chimique contient des **composés toxiques classés comme cancérigènes**, notamment le benzo-a-pyrène. L'arrêté du 2 juin 2003 modifie l'arrêté du 7 août 1997 relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses (JO du 1<sup>er</sup> juillet 2003). La vente aux particuliers de créosote, de préparation à base de créosote et du bois traité avec ces produits est interdite. Les bois traités avec de la créosote ou avec un produit à base de créosote doivent être réservés à un usage exclusivement professionnel tel que les voies de chemin de fer ou les poteaux électriques. De plus, l'utilisation du bois ainsi traité est interdite dans certains cas, par exemple à l'intérieur de bâtiments, dans les lieux récréatifs accueillant du public ou encore dans la fabrication de meubles de jardin.

## Recensement

Sous l'autorité d'Isabelle Mathieu coordonnateur du recensement pour la commune, Mmes Mendez et Sisoix se rendront à vos domiciles jusqu'au 14 février pour déposer les questionnaires et éventuellement vous aider à les remplir.



## Corridor biologique

Il existe une partie de corridor biologique naturel sur notre commune, **il se situe entre la commune de La Pierre et le lotissement Pré Sec**. Il

permet à la faune de relier les deux versants de la vallée de l'Isère. Pour préserver la biodiversité, le Conseil général souhaite que les corridors biologiques du département soient aménagés. Une étude est actuellement en cours pour estimer la possibilité de réaliser une aide à la traversée de la RD523 par la faune sauvage et l'aménagement ou non des terrains agricoles qui font partie du corridor situé sur la commune.

## Intempéries

Avec le retour de la saison hivernale, il est rappelé que pour la sécurité de tous, il revient aux riverains de déneiger leurs trottoirs jusqu'aux caniveaux et qu'en cas de verglas ils doivent jeter du sable devant leurs habitations. D'autre part, les véhicules stationnant sur la chaussée doivent permettre le passage des engins de déneigement sans gêne.

## Travaux à Grande Terre

Devant les difficultés liées au stationnement anarchique à Grande Terre, la commission travaux en concertation avec la SDH a engagé une réflexion qui a débouché sur la possibilité de **créer 25 places de stationnement supplémentaires**.

Ces travaux entièrement pris en charge par la SDH devraient être réalisés courant 2009.

## Électricité rurale

Depuis le programme engagé avec l'entreprise Moncenix au mois d'avril, la remise en état du réseau avance, les quelques défaillances restantes devraient être résolues sous peu.

## Stations de relevage

Grâce au contrat d'entretien pris fin 2008, les pannes répétées ne devraient plus qu'être un mauvais souvenir. Ces nombreuses pannes ont eu un coût supplémentaire non prévu dans le budget de la commune.

# Au jour le jour...



## Inauguration de la bibliothèque

Le 18 novembre, la bibliothèque a été inaugurée en présence de la municipalité, du Conseiller général du canton M. Bich, des représentants de la COSI, des membres de la municipalité précédente, des représentants de la bibliothèque départementale de l'Isère et de la population. Elle a pris le nom de **bibliothèque Grange Neuve**, clin d'œil au nom de la famille Grangeneuve (ancienne propriétaire du parc de la mairie et de ces constructions).



## Repas des anciens

Le 20 décembre, une quarantaine de nos anciens était réunie à l'espace culturel pour le traditionnel repas de fin d'année organisé par le CCAS. Un bon repas, quelques pas de danse, tout était réuni pour permettre aux personnes présentes de passer un agréable moment



## Foire aux noix

C'est sous un soleil radieux et sous des températures quasi estivales que s'est tenue le 19 octobre la foire aux noix et aux produits régionaux associée à la foire aux puces. Petits et grands ont pu profiter de cette **splendide journée pour flâner, se restaurer, remplir leur panier, chiner et assister aux diverses animations** proposées dans le parc de la mairie.

## Sécurisation RD 30/RD 523

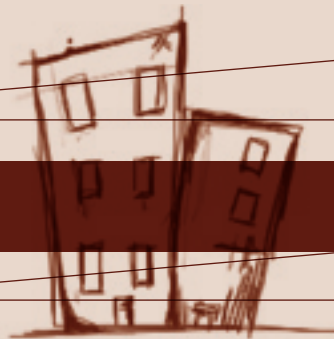
Voici le projet d'aménagement du parking "Fofo", et du carrefour RD 30/RD 523, ainsi que la future implantation du monument aux morts dans le parc de la mairie. Les consultations des entreprises ont été lancées et les travaux devraient débuter sous peu pour une fin prévue pour le mois de mai 2009.

## Déplacement du monument aux morts

Sur les 61 réponses reçues, 47 sont en faveur du déplacement dans le parc de la mairie et 14 en faveur du déplacement sur le "parking Fofo".



# Urbanisme 2008



## PERMIS DE CONSTRUIRE

<i>Excoffier Sébastien</i>	Villa avec garage accordée le 30/04/08
<i>Champurney Michèle</i>	Villa avec garage accordée le 30/04/08
<i>JLJ IMMOBILIER</i>	Ensemble de 11 logements refusé le 06/06/08
<i>Granger Jean-Pierre</i>	Modification de toiture refusée le 30/04/08
<i>M/Mme COUPEZ/DURAND</i>	Villa accordée le 02/06/08
<i>SAFILAF</i>	38 Logements sur propriété reynaud accordés le 04/08/08
<i>Bouygues Immobilier</i>	Transfert de permis sci du roy accordé le 23/06/08
<i>Voboril Jean</i>	Surélévation et création d'une pièce habitable accordée le 28/08/08
<i>SARL GDC</i>	Villa avec garage accordée le 06/11/08
<i>SARL GDC</i>	Villa avec garage dossier en cours d'instruction
<i>SCI LE MONTEYNARD</i>	Division de parcelles dossier en cours
<i>Monti David</i>	Rénovation d'un entrepôt pour habitation accordée le 19/12/08
<i>JLJ IMMOBILIER</i>	Ensemble 10 logements accordé le 19/12/08
<i>Biotope Immobilier</i>	Ensemble de 44 logements dossier en cours d'instruction

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

<i>Edmond Dobson</i>	Ravalement de façades : accordé le 27/02/08
<i>Alessio Bilardo</i>	Garage demande : refusée le 30/04/08
<i>SARL Les Hauts du parc</i>	Division de terrains : accordée le 30/04/08
<i>Maryse Chapuis</i>	Installation de volets roulants : accordée le 07/04/08
<i>Fraboni Nadine</i>	Division de terrains : accordée le 16/04/08
<i>Granger Jean-Pierre</i>	Rehausse de toiture : refusée le 30/04/08
<i>Véronique Vestri</i>	Remplacement de volets : accordé le 30/04/08
<i>RTI</i>	Réfection de toiture : accordée le 02/06/08
<i>Yves Corbalan</i>	Installation d'une pompe à chaleur : accordée le 02/06/08
<i>Arlette Bozon</i>	Ravalement de façades : accordé le 02/06/08
<i>Jérémie Bigot</i>	Piscine : accordée le 30/06/08
<i>Rémy Grimaldi</i>	Auvent bois : accordé le 08/09/08
<i>Jérémy Castillo</i>	Abaissement d'une voûte : accordé le 06/06/08
<i>Michel Renaud</i>	Hangar -20 m <sup>2</sup> : rejet tacite en septembre 2008
<i>Eric Lachenal</i>	Abri de jardin : dossier en cours
<i>Philippe Pion</i>	Clôture : accordée le 07/07/08
<i>Marcelle Meneghin</i>	Remplacement de volets à l'identique : accordé le 07/07/08
<i>Frédéric Bray</i>	Réfection toiture : accordée le 18/07/08
<i>Dolci Patrick</i>	Extension de maison : accordée le 11/08/08
<i>Paul Benoît</i>	Vélux : accordé le 11/08/08
<i>EURL Le St Christophe</i>	Transformation d'une partie d'habitation en commerce : accordée le 08/09/08
<i>Natacha Bonino</i>	Pose d'un vélux : accordée le 08/09/08
<i>Georges Félix</i>	Remplacement de volets bois par des volets roulants : accordé le 24/10/08
<i>Danièle Spolitini</i>	Division de terrains : accordée le 14/10/08
<i>Prog'Immo</i>	Division de terrains : accordée le 14/11/08
<i>Véronique Vestri</i>	Clôture sur rue : accordée le 24/10/08
<i>Maryse Chapuis</i>	Clôture séparative et portail coulissant : accordés le 17/10/08
<i>Louis Giroud</i>	Remplacement d'une porte par un portail : accordé le 14/11/08
<i>Casset Fabrice</i>	Ouverture d'une fenêtre : accordée le 23/10/08
<i>Cyril Eynard</i>	Appentis : accordé le 17/11/08
<i>Martine Rassele</i>	Détachement d'une parcelle : accordé le 26/11/08
<i>Pascal Bruno</i>	Pose de panneau solaire : accordé le 26/11/08
<i>André Gambetti</i>	Rénovation de toiture d'une grange : accordée le 26/11/08
<i>M/Mme Caccamo</i>	Ouverture de bardage en surplus de 2m, pose de volets roulants : dossier en cours
<i>Michaël Masson</i>	Aménagement d'un appartement dans une vieille bâtisse : dossier en cours
<i>Christophe Navarro</i>	Abri de jardin : dossier en cours

## PERMIS DE DEMOLIR

<i>JLJ IMMOBILIER</i>	Démolition d'un garage : accordée le 16/04/08
<i>SAFILAF</i>	Démolition de bâtiments existants : accordée le 08/09/08

# Associations



## Les Lutins de Tencin

vous souhaitez une bonne et heureuse année 2009 !

Les Lutins de Tencin Pour la troisième année consécutive, l'association "Les lutins de Tencin" propose diverses animations aux jeunes Tencinois.

### Quelques temps forts de la fin 2008

- ✓ Buvette lors de la foire aux Noix
- ✓ Défilé de la citrouille
- ✓ Spectacle de magicien & goûter de Noël (+ de 130 participants)

### Et pour 2009 :

- ✓ Le loto des enfants
- ✓ Kermesse de l'été...
- ✓ Et pourquoi pas d'autres manifestations... (n'hésitez pas si vous avez des idées...).

### Contact

Association les Lutins de Tencin

Mairie de Tencin - 38570 TENCIN

Sandra Fournel (présidente)

Tél. : 04.76.45.66.75

http : [www.lutins-tencin.fr](http://www.lutins-tencin.fr)

mail : [les-lutins-de-tencin@laposte.net](mailto:les-lutins-de-tencin@laposte.net)

## À vos agendas

### Foire aux boudins

**le dimanche 8 février**

L'association CHRIS organise sa traditionnelle foire aux boudins sous le préau de l'ancienne école primaire qui jouxte l'espace culturel. Vous pourrez y trouver toutes sortes de charcuteries artisanales (boudins, diots, saucissons...) ainsi qu'une buvette.

### Journées musicales de Tencin

**les 4 et 5 juillet**

### Musique en Grésivaudan

**le 11 juillet**

Concert de musique classique à l'église de Tencin.

### Feu d'artifice et bal populaire

**le 13 juillet**

## Permanences des élus

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- **François Stefani** le mercredi toute la journée,
  - **Joël Marseille** le vendredi de 10h à 12h,
  - **Georges Spolitini** le lundi de 9h à 12h,
  - **Simone Mendez** le mardi de 9h à 11h,
  - **Françoise Scaglioni** le jeudi de 17h à 18h,
- ou en prenant rendez-vous à la mairie :
- **Lundi de 13h30 à 18h**
  - **Mardi de 13h30 à 17h30**
  - **Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**
  - **Jeudi de 13h30 à 18h**
  - **Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

La municipalité a fait l'acquisition d'un téléphone portable pour que les membres du conseil municipal puissent être joints en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

**Son numéro est le 06 31 00 43 48.**

Un répondeur téléphonique relié au standard de la mairie a également été acquis.

Vous pourrez laisser un message au 04 76 71 36 14.

**Directeur de la publication :** François Stefani – **Rédaction :** Joël Marseille, Robert Fois, Herveig Lecuyer  
**Photothèque :** Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – **Création/réalisation :** Florence Fernandez

Le Bulletin de Tencin – N° 3, Janvier 2009